





| RAPPORT ANNUEL 2016 |

	Page
Message du Comité de Direction	5
1. Présentation de la S.A. AQUAWAL	6
2. Rapport de gestion	14
3. Rapport d'activités des Commissions et groupes de travail annexes	21
4. Service études	34
5. Communication et sensibilisation	36
6. Représentations extérieures et Accords de partenariat	40
7. Rapport financier Bilan et compte de résultats	44
8. Rapport du Commissaire-Reviseur	49



2016..., marque pour AQUAWAL l'année de ses 30 ans d'existence.

Souvenez-vous le 19 novembre 1986 était créée par la plupart des entreprises wallonnes de production et de distribution d'eau, une association de fait dénommée WALEAU.

Le souhait à l'époque était de constituer un regroupement des opérateurs représentatifs du secteur de l'eau potable et par la suite, dans une vision novatrice de la gestion publique du cycle de l'eau en Wallonie, y associer le secteur des eaux usées.

Cette étape supplémentaire s'est concrétisée en 1998 avec la création de l'Association régionale wallonne de l'eau (Asbl AQUAWAL), qui a intégré l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) en son sein, et qui, bénéficiait déjà de la reconnaissance de l'Exécutif régional wallon.

En 2002, l'Asbl AQUAWAL a fusionné avec la Société des Opérateurs Wallons de l'Eau (SA SOWE), mise en place en vue de représenter les acteurs de terrain dans la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) créée en 1999.

Cette fusion a permis la constitution de la SA AQUAWAL telle qu'elle existe actuellement.

30 ans plus tard, AQUAWAL peut être fière du long chemin parcouru en termes de visibilité, de représentativité et de défense des intérêts du secteur, ce qui reste la mission essentielle de la Fédération (c'est-à-dire répondre aux attentes quotidiennes de ses différents associés). Elle a démontré sa capacité à s'adapter à l'évolution du secteur, aux législations nouvelles et à la multiplication des interlocuteurs.

La Fédération a développé au fil des années de nouvelles missions, notamment en matière de communication et d'organisation d'événements (lettre d'information interne mensuelle à destination des membres, création de documents pédagogiques de références, coordination du stand « Village de l'eau » lors du Salon des Mandataires, création et développement des Assises de l'eau, etc.).

AQUAWAL a par ailleurs mené différentes études pour le compte du SPW, du Comité de Contrôle de l'eau et est toujours en charge actuellement de deux études : la première relative à l'approfondissement de la connaissance des pratiques et des implications de la pose de limiteurs de débits et la seconde au Passeport « Eau-Habitation ».

AQUAWAL a dépassé le cadre de la Wallonie et dispose de représentants dans l'Association européenne pour la gestion publique de l'Eau (APE) et, via Belgaqua, dans la Fédération européenne des associations nationales des services d'eau (EurEau).

A l'occasion de ce 30^e anniversaire, le Comité de Direction souhaite également mettre à l'honneur l'ensemble des délégués des sociétés associées qui collaborent activement aux travaux menés par les Commissions et groupes de travail actifs, et qui constituent la colonne vertébrale de la Fédération. Pour le futur, il confirme sa confiance dans sa Fédération et son personnel pour la poursuite des missions et objectifs assignés.

Nous vous invitons à lire avec la plus grande attention ce rapport d'activités qui vous donnera une idée précise des travaux menés.

| LE COMITÉ DE DIRECTION |

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et des autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 333 du Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

Parts M :
Bassins hydrographiques
Meuse - Rhin - Seine

Parts E :
Bassin hydrographique
Escaut

Parts F :
Organisme de coordination
et de financement de
l'assainissement et
de la protection
des captages

Parts 1 :
Producteurs-distributeurs
d'eau

Parts 2 :
Organismes
d'assainissement agréés

Nouvel associé au
01/01/2016 :
Service des Eaux de La
Calamine.
Cession d'une part M1
de la CILE

COMPOSITION DU CAPITAL (SITUATION ARRÊTÉE AU 31/12/2016)

A noter qu'en 2017, les Services des Eaux des Communes de Libramont-Chevigny et de Tellin rejoindront la SA AQUAWAL via la cession d'une part sociale respectivement de la CILE et de la SWDE.

Associés	Parts E		Parts M		Parts F	TOTAL	%
	E1	E2	M1	M2			
AIEC			1			1	0,02%
AIEM			1			1	0,02%
CIESAC			1			1	0,02%
CILE			1.272			1.272	20,43%
IDEN			1			1	0,02%
IECBW	5					5	0,08%
Régie des Eaux de Chimay	1					1	0,02%
Régie des Eaux de Saint-Vith			1			1	0,02%
Service des Eaux de Burg-Reuland			1			1	0,02%
Service des Eaux de La Calamine			1			1	0,02%
Service des Eaux de Limbourg			1			1	0,02%
Service des Eaux de Rochefort			1			1	0,02%
Service des Eaux de Theux			1			1	0,02%
Service des Eaux de Trois-Ponts			1			1	0,02%
Service des Eaux de Waimes			1			1	0,02%
SWDE	1.043		1.308			2.351	37,75%
VIVAQUA	1		1			2	0,03%
IDEA	7	344				351	5,64%
INASEP			1	383		384	6,17%
AIDE				745		745	11,96%
AIVE				307		307	4,93%
IBW		224				224	3,60%
IGRETEC				327		327	5,25%
IPALLE		245				245	3,93%
SPGE					1	1	0,02%
TOTAUX	1.057	813	2.594	1.762	1	6.227	100,00%
	1.870		4.356		1		

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES
PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU

 **AIEC**
Association Intercommunale
des Eaux du Condroz
Rue des Scyoux, 20
B-5361 SCY

 **AIEM**
Association Intercommunale
des Eaux de la Molignée
Rue Estroit, 39
B-5640 METTET

 **CIESAC**
Compagnie Intercommunale
des Eaux de la Source
de Les Avins - Groupe Clavier
Rue de la Source, 10
B-4560 CLAVIER

 **CILE**
Compagnie Intercommunale
Liégeoise des Eaux
Rue du Canal de l'Ourthe, 8
B-4031 ANGLEUR

 **IDEA**
Intercommunale de
Développement Economique
et d'Aménagement du Cœur
du Hainaut
Rue de Nimy, 53
B-7000 MONS

 **IDEN**
Intercommunale des Eaux
Nandrin-Tinlot et environs
Route du Condroz, 319
B-4550 NANDRIN

 **IECBW**
Intercommunale des Eaux
du Centre du Brabant Wallon
Rue Emile François, 27
B-1474 GENAPPE (WAYS)

 **INASEP**
Intercommunale Namuroise
de Services Publics
Parc Industriel
Rue des Viaux, 1b
B-5100 NANINNE

 **Régie des Eaux de Chimay**
Grand-Place, 13
B-6460 CHIMAY

 **Régie des Eaux de Saint-Vith
(Stadtwerke Sankt Vith)**
Friedensstraße, 19
B-4780 SAINT-VITH

 **Service des Eaux de
la Commune de Burg-Reuland**
Thommen, 64
B-4791 BURG-REULAND

 **Service des Eaux de la
Commune de La Calamine**
Kirchstraße, 31
B-4720 KELMIS / LA
CALAMINE

 **Service des Eaux de la
Commune de Libramont***
Place communale, 9
B-6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY

 **Service des Eaux
de la Commune de Limbourg**
Avenue Victor David, 15
B-4830 LIMBOURG

 **Service des Eaux
de la Commune de Rochefort**
Place Albert I^{er}, 1
B-5580 ROCHEFORT

 **Service des Eaux de la
Commune de Tellin***
Rue de la Libération, 45
B-6927 TELLIN

 **Service des Eaux
de la Commune de Theux**
Place du Perron, 2
B-4910 THEUX

 **Service des Eaux
de la Commune de Trois-Ponts**
Route de Coö, 58
B-4980 TROIS-PONTS

 **Service des Eaux
de la Commune de Waimes**
Place Baudouin, 1
B-4950 WAIMES

 **SWDE**
La Société wallonne des eaux
Rue de la Concorde, 41
B-4800 VERVIERS

 **VIVAQUA**
Boulevard de l'Impératrice, 17-19
B-1000 BRUXELLES

* Actionnaires au 01/01/2017

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES
ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGREES (OAA)

 **AIDE**
Association Intercommunale
pour le Démergement et
l'Epuraton des Communes de
la Province de Liège
Rue de la Digue, 25
B-4420 SAINT-NICOLAS
(LIEGE)

 **AIVE**
Association Intercommunale
pour la protection et la
Valorisation
de l'Environnement
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
B-6700 ARLON

 **IBW**
Intercommunale du Brabant
Wallon
Rue de la Religion, 10
B-1400 NIVELLES

 **IDEA**
Intercommunale de
Développement Economique
et d'Aménagement du Cœur
du Hainaut
Rue de Nimy, 53
B-7000 MONS

 **IGRETEC**
Intercommunale pour la
Gestion et la Réalisation
d'Etudes Techniques et
Economiques
Boulevard Mayence, 1
B-6000 CHARLEROI

 **INASEP**
Intercommunale Namuroise
de Services Publics
Parc Industriel
Rue des Viaux, 1b
B-5100 NANINNE

 **IPALLE**
Intercommunale de gestion
de l'environnement de
Wallonie picarde et du Sud-
Hainaut
Chemin de l'Eau vive, 1
B-7503 FROYENNES

ORGANISME DE
COORDINATION ET
DE FINANCEMENT DE
L'ASSAINISSEMENT ET DE LA
PROTECTION DES CAPTAGES

 **SPGE**
Société Publique de Gestion de
l'Eau
Avenue de Stassart, 14-16
B-5000 NAMUR

A noter que la S.A. AQUAWAL intervient à hauteur de
24% dans l'actionariat de la SPGE. A ce titre, elle
dispose de cinq mandats au sein du Conseil d'Admi-
nistration de la SPGE.

ORGANES DE GESTION

(au 31/12/2016)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 22 membres :

Président :

M. B. ANTOINE (AIVE)

1^{er} Vice-Président :

M. A. GILLIS (IECBW)

2^e Vice-Présidente :

Mme C. DECAMPS (IDEA)

Membres :

M. B. BENRUBI (IDEA)

M. Ph. BOURY (SWDE)

M. M. CORNELIS (SWDE)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. M. GOFFIN (CILE)

M. D. HELLIN (INASEP)

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

M. O. LAGNEAU (VIVAQUA)

M. P. LEURIS (IBW)

M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. R. MOENS (IGRETEC)

M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE)

M. A. PALMANS (CILE)

M. A. SERVAIS (Régie des Eaux de Saint-Vith)

M. E. SMIT (SWDE)

M. A. TABART (SWDE)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction est composé de 9 membres issus du Conseil d'Administration. Pour la nomination du Président, il y a alternance entre les secteurs production-distribution et assainissement (mandat de deux ans).

Président :

M. B. ANTOINE (AIVE)

1^{er} Vice-Président :

M. A. GILLIS (IECBW)

2^e Vice-Présidente :

Mme C. DECAMPS (IDEA)

Membres :

M. G. DELBAR (IPALLE)

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. A. PALMANS (CILE)

M. E. SMIT (SWDE)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

PERSONNEL

Directrice :

Mme S. VERTONGEN

Assistante de direction :

Mme Ch. CELLIER

Conseiller scientifique :

M. C. PREVEDELLO

Chargée de communication :

Mme F. MERENNE

COMMISSAIRE-REVISEUR

SPRL Jean-Marie DEREMINCE

COMMISSION D'AVIS (au 31/12/2016)

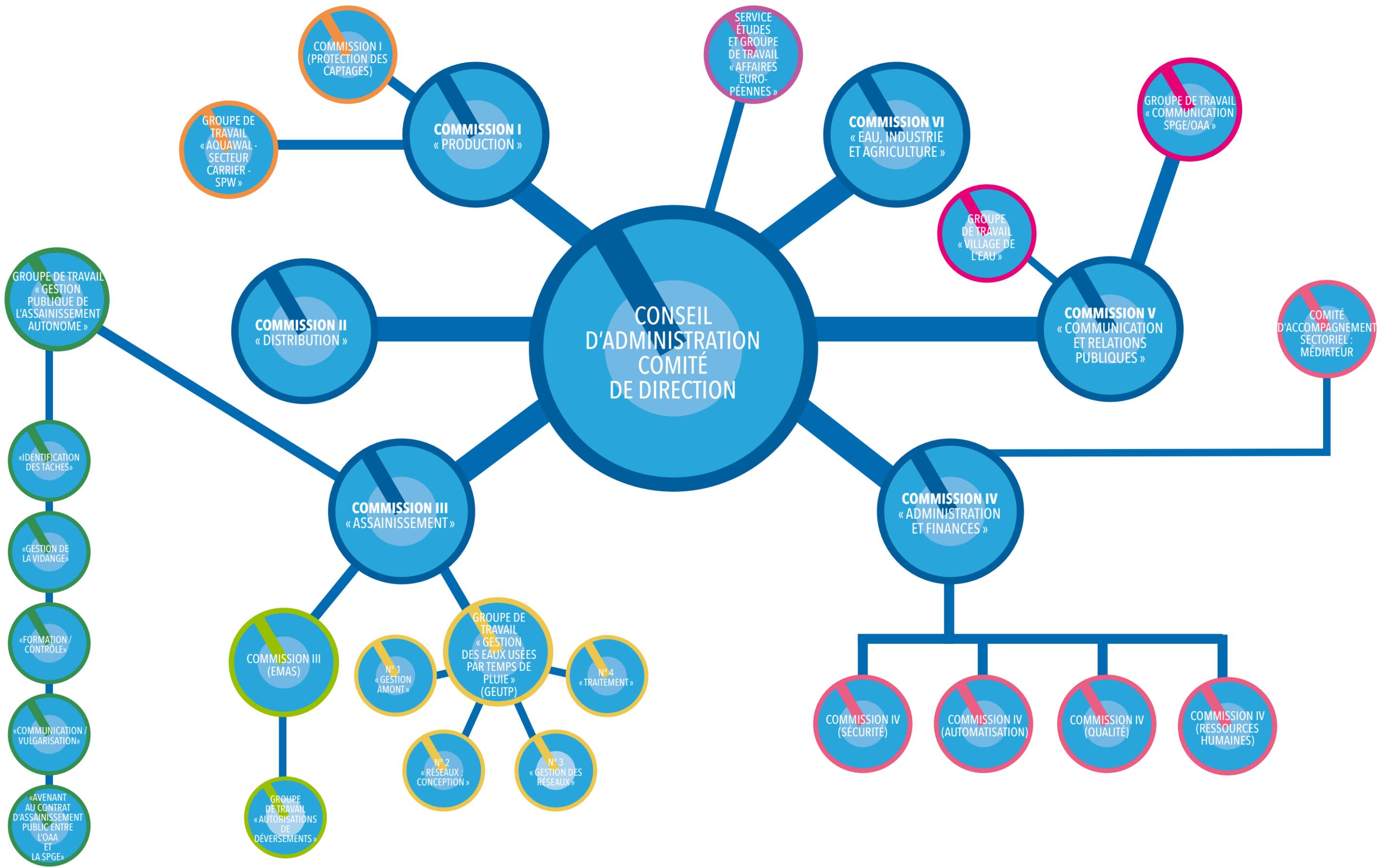
M. D. HELLIN (INASEP)

M. E. GAZIAUX (IECBW)

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

M. J.-Fr. MINET (IGRETEC)





ASPECT ACTIVITÉS

L'année 2016, année du 30^e anniversaire de la Fédération, fut synonyme pour AQUAWAL de continuité, par la poursuite des objectifs assignés par ses Instances de Direction, mais aussi d'innovation par la réalisation de multiples nouveaux projets d'envergure.

Au cours de son Assemblée générale annuelle organisée sur le site du Château de Bioul en Province de Namur, AQUAWAL a eu l'honneur d'accueillir Monsieur Louis MICHEL, Député européen et Ministre d'Etat, qui a présenté à cette occasion un exposé intitulé : « Les enjeux du TTIP dans un monde globalisé ». Lors de son intervention, Monsieur Louis MICHEL s'est attaché à convaincre l'Assemblée de l'utilité de ce partenariat et

a confirmé la volonté du Parlement européen d'exclure les services publics, tels que les services publics d'eau et d'assainissement, du champ des négociations. Cet exposé d'une grande richesse intellectuelle a permis un débat fructueux avec l'ensemble des participants.

Lors de cette Assemblée générale, le Président d'AQUAWAL a mis à l'honneur, en raison de son départ à la retraite, Monsieur Marc LEMINEUR, (Directeur général de l'INASEP, ancien Président de la Commission III « Assainissement », représentant d'AQUAWAL via Belgaqua au Comité EU II « Eaux usées » de l'EurEau et membre du Conseil d'Administration de la Fédération). Monsieur Didier HELLIN, nouveau Directeur général de l'INASEP, a été désigné comme Administrateur d'AQUAWAL.



Les entretiens périodiques entre le Ministre de l'Environnement, son Cabinet et les membres du Comité de Direction se sont poursuivies et notamment par rapport aux discussions relatives au dossier Passeport « Eau-Habitation ». Trois entretiens ont eu lieu en 2016.

Durant l'année, des contacts se sont noués avec les Services des Eaux des Communes de Tellin et de Libramont-Chevigny, qui se sont concrétisés par leur entrée dans l'actionnariat à dater du 1^{er} janvier 2017. AQUAWAL les a rencontrés afin de leur présenter la Fédération et de se rendre compte des réalités de terrain auxquelles ces opérateurs sont confrontés quotidiennement.

A la suite de ces deux nouvelles admissions et vu l'émergence d'autres sollicitations potentielles, les Instances d'AQUAWAL ont décidé de revoir les conditions d'adhésion à la Fédération. Une nouvelle procédure se mettra en place en 2017.

La 8^e édition des Assises de l'eau en Wallonie, organisée en collaboration avec l'UVCW, a été placée sous le signe de la nouveauté : une délocalisation et un nouveau partenariat avec le WEX de Marche-en-Famenne, de même que l'évolution du concept avec l'organisation d'une journée entière d'information et d'échanges et la tenue en parallèle d'un salon sur le thème de l'eau où différents exposants ont pu présenter leur produits et leur savoir-faire.

Cette édition a permis à différents orateurs (SPW, autorités ministérielles, représentants du secteur de l'eau et des entreprises, etc.) de débattre des quatre grands thèmes suivants sous forme de sessions :

- Eau et santé,
- Eau et emploi,
- Eau et voiries,
- Eau et législation.

A cette occasion, AQUAWAL a diffusé la brochure « Statistiques de l'eau potable et des eaux usées en Wallonie » - Edition 2016.

Un autre évènement majeur a mobilisé AQUAWAL au cours de l'année 2016 : la coordination du « Village de l'eau » lors du Salon des Mandataires qui s'est tenu dans le courant du mois de février. Cinq sociétés associées (CILE, IECBW, INASEP, SWDE, SPGE), ainsi que l'Asbl ÊWE (Entreprises Wallonnes de l'Eau) se sont regroupées sur un stand commun. De ce fait, le secteur a pu disposer d'une visibilité accrue et a mis en exergue la volonté de collaboration du partenariat « public/privé ».

Vu le succès de cette initiative, le partenariat sera poursuivi dans les mêmes conditions pour l'année 2017.

Durant l'année écoulée, AQUAWAL a répondu à de multiples sollicitations et a participé activement à de nombreux événements.

Les contacts et les échanges d'information avec les deux autres structures régionales, AQUABRU et AQUAFLANDERS se sont poursuivis de manière constructive avec, notamment, une participation à l'Assemblée générale d'AQUAFLANDERS.

Il en a été de même avec Aqua Publica Europea (APE), où le Président d'AQUAWAL représente le secteur au sein du Conseil d'Administration, et où AQUAWAL et ses associés participent activement aux réunions du Comité stratégique et aux différents groupes de travail mis en place. AQUAWAL assure d'ailleurs la coordination du Groupe de travail n°1 « Tarification de l'eau ».

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration d'AQUAWAL a accueilli le 19 janvier le Directeur d'APE, Monsieur Milo FIASCONARO, qui a présenté un exposé sur les activités de l'Association.

AQUAWAL, via ses représentants, au sein de l'Excom (Monsieur Alain GILLIS), du Comité EU II « Eaux usées » (Monsieur Jean-Pierre SILAN) et du Comité EU III « Législation et Economie » (Monsieur Vincent PAEPS) poursuit de manière participative sa collaboration avec l'EurEau.

AQUAWAL a d'ailleurs, dans le courant du mois de décembre, organisé une réunion de travail, à Namur, avec le nouveau Secrétaire général de l'EurEau, Monsieur Olivier LOEBEL.

Au cours de l'année écoulée, AQUAWAL a rencontré des représentants du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement, du Secrétaire d'Etat Monsieur Philippe DE BACKER (lutte contre la fraude sociale et protection de la vie privée), de la Fédération des CPAS, du SPW (DGO3, DGO4, DGO6 et OWD), des partenaires carriers, de l'ÈWE et du secteur industriel et agricole.

AQUAWAL a poursuivi son soutien à l'Association « Eau et Climat » et ses actions qui se sont déroulées à Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Liège avec, notamment, l'organisation d'un colloque sur le thème : « Gestion de l'eau et agriculture, prévenir plutôt que guérir ».

Un autre dossier important a mobilisé l'attention d'AQUAWAL et de ses Instances de Direction, à savoir la

mise en œuvre du Décret du 30 avril 1999 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau et le démarrage des activités de l'Asbl POWALCO (dont le rôle est la gestion de la plateforme informatique d'échanges d'informations au sens du Décret).

AQUAWAL est membre fondateur et dispose d'un mandat au Conseil d'Administration, assuré par Monsieur Jean-Guy BAUDOIN (SWDE) par ailleurs trésorier de cette Asbl.

Celui-ci a régulièrement tenu les Instances de Direction au courant de l'état d'avancement du dossier dont la concrétisation formelle aura lieu en 2017, avec l'inscription sur la plateforme informatique de l'ensemble des Impétrants.

La convention d'étude entre le SPW, AQUAWAL et le Centre d'Etudes en Habitat Durable (CEHD) sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie a été finalisée en 2016 et une présentation des résultats a eu lieu au cours d'un séminaire à Charleroi.

AQUAWAL a organisé un séminaire sur le thème : « Les défis et les opportunités de collaboration avec les opérateurs du cycle de l'eau et les représentants de l'industrie technologique » avec le Fédération AGORIA.

En outre, AQUAWAL a poursuivi sa collaboration avec l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) via son représentant au Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Michel COMPERE.

AQUAWAL a également suivi avec attention la réorganisation souhaitée par le Ministre de l'Environnement de l'Asbl Nitrawal, et en parallèle, du Programme de Gestion durable de l'Azote en Wallonie (PGDA). Cette réforme a impliqué la fin de la subvention d'AQUAWAL pour le financement d'un agent au sein de la Convention-Cadre.

Ce dossier a abouti par la création de l'Asbl PROTECT'eau, dont le Gouvernement wallon a approuvé les statuts le 15 décembre 2016. Cette Asbl a repris, à partir du 1^{er} janvier 2017, les missions de l'Asbl Nitrawal et de l'Asbl PhytEauWal.

Son objectif est de contribuer à la protection de la ressource en eau par la mise en œuvre de mesures issues de la Directive cadre sur l'eau (2000/60/CE). Elle assurera plus particulièrement la coordination des actions d'encadrement, de sensibilisation et de remédiation en vue de protéger les masses d'eau souterraines et de surface, ainsi



que les captages d'eau potabilisable, des pollutions par le nitrate et les pesticides, sans préjudice des missions confiées par le Code de l'eau à la SPGE et aux producteurs d'eau.

AQUAWAL dispose d'un mandat au sein du Conseil d'Administration (Monsieur Jacques SCHLITZ – CILE) et deux représentants au sein du Comité de Projet (Monsieur Marc CLOSSET – SWDE et Monsieur Jacques SCHLITZ – CILE).

Un autre dossier a mobilisé AQUAWAL, à savoir le suivi de la réforme de la fonction consultative de l'eau où la Fédération a été attentive à la préservation de la représentation du secteur eau.

En effet, avec la disparition de la Commission consultative de l'eau chargée d'émettre des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et des Arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, AQUAWAL perd une possibilité de faire valoir l'avis des opérateurs dans la concertation avec les différents milieux qui composent la Commission.

AQUAWAL sera extrêmement attentive à assurer, dans le nouveau Pôle Environnement qui se mettra en place en 2017, et ses sections « eau » et « sols », une représentation équitable des opérateurs afin de leur permettre de conserver une tribune de concertation et de relais de ses positions et avis.

Les organes de gestion d'AQUAWAL se sont réunis à quatre reprises pour le Comité de Direction et à cinq reprises pour le Conseil d'Administration.

Ces réunions ont permis d'assurer notamment :

- Le suivi du dossier sur la régulation du prix de l'eau et les travaux du groupe de travail « Régulation » mis en place par le SPW/DGO6. Ce groupe de travail, où AQUAWAL est représentée, est chargé d'établir les trajectoires de référence et de déterminer les indicateurs pertinents dans le cadre de la régionalisation de la politique des prix en matière de distribution de l'eau potable,
- L'examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. Partie 3 – Rapport d'activités des Commissions et groupes de travail annexes),
- La gestion administrative et financière, l'actualisation des représentations extérieures, du R.O.I., les travaux des Commissions et groupes de travail annexes, dont les travaux des quatre groupes de travail « GEUTP » relatifs à la gestion des eaux usées par temps de pluie,

- Les désignations de représentants d'AQUAWAL dans différents organes extérieurs et Comités d'accompagnement d'études, ainsi que le suivi de celles-ci,
- Les travaux du Comité stratégique, du Conseil d'Administration et des Commissions de travail d'APE,
- Les travaux de l'ExCom (Comité exécutif) et des trois Commissions de travail de l'EurEau,
- L'examen et l'approbation des fiches techniques élaborées par la Commission II « Distribution » relatives aux marchés de fournitures et de travaux ainsi que la création de fiches « Inventaire et Analyse des défauts sur les fournitures et services » (FDA),
- La préparation de la 8^e édition des Assises de l'eau en Wallonie et son évaluation,
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle,
- Les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL / RIWA-Meuse »,
- Le reporting des réunions du Conseil d'Administration de la SPGE, la désignation des nouveaux Administrateurs suite au renouvellement des Instances de la SPGE et le suivi de l'élaboration du nouveau Contrat de gestion de celle-ci avec le Gouvernement wallon,
- Le suivi des travaux du Comité sectoriel « Médiateur » et notamment la validation de la prolongation de l'expérience-pilote, la désignation des représentants d'AQUAWAL au sein du Comité de suivi et d'évaluation et la validation du rapport définitif « Médiation intercommunale : Expérience-pilote menée en matière de médiation intercommunale – secteur eau de distribution »,
- La préparation des entrevues entre le Comité de Direction d'AQUAWAL et le Ministre de l'Environnement et son Cabinet,
- Le suivi du dossier traité par Belgaqua sur les délais de prescription des factures de consommation d'eau,
- La problématique de la soumission des Intercommunales à l'ISOC,
- La mise en place d'une TaskForce « Environnement/ Agriculture » et la question de la représentation du secteur Eau,
- La révision du Règlement général de distribution d'eau à destination des propriétaires et des usagers via les travaux du groupe de travail « RGDE »,
- L'avant-projet de Décret relatif au développement de zones d'activités économiques,
- La note de synthèse « Accélération des décomptes finaux » issue des travaux conjoints du groupe de travail « AQUAWAL-ÈWE »,
- La réforme des normes relatives à l'expropriation (Lois de procédure juridique applicables sur le territoire de la Wallonie),
- La note sur le dimensionnement des ouvrages de réten-

- tion réalisée par le groupe de travail « Bassins d'orage » du groupe de travail « Inondations »,
- Le remplacement du Coordinateur des travaux de la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : sécurité),
- Les travaux en collaboration avec la SPGE relatifs au Fonds social de l'eau et notamment le projet de Circulaire ministérielle et la question de la pose de limiteurs de débit,
- Le projet de campagne de communication sur l'eau et la santé qui se concrétisera dans le courant de l'année 2017,
- La problématique de l'avenir et l'usage des cartes hydrogéologiques de Wallonie et le soutien d'AQUAWAL au maintien de l'outil et des bases de données qui y sont associées,
- L'actualisation du Protocole d'accord relatif au déplacement des conduites d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE,
- Les exigences techniques du marché public relatif à l'édition 2017 du « Village de l'eau »,
- L'harmonisation des tarifs de location des compteurs et la grille tarifaire référentielle maximale pour les compteurs dont le diamètre nominal est supérieur ou égal à 25 mm,
- La démarche vers le Ministre des Pensions, Monsieur Daniel BACQUELAINE, concernant la définition des métiers pénibles appliquée au secteur de la production-distribution d'eau et de l'assainissement des eaux usées, dans le cadre des modifications relatives à l'âge légal de la pension,
- Le recours en annulation introduit par Belgaqua, VIVAQUA et la SWDE auprès du Conseil d'Etat sur l'Arrêté ministériel du 31 mai 2016 relatif à la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine.

D'autres dossiers ont été suivis avec la plus grande attention par les Instances d'AQUAWAL, à savoir :

- L'avenant au contrat d'assainissement public entre le titulaire d'autorisation et la SPGE avec la fixation d'un taux d'irrécouvrables pour l'ensemble du secteur. Ce taux comprend une partie fixe (taux réglementaire) et une partie variable liée à la performance du distributeur en matière de gestion de recouvrement,
- Le projet-pilote « Push Eau » a été suivi par la Commission IV « Administration et Finances », pour lequel l'INASEP participera en 2017,
- La question de la certification de l'exécutant en rapport avec la démarche de COPRO dont l'objectif est de présenter l'initiative des Institutions flamandes concernant la

création d'un Comité de Pilotage et de différents groupes de travail visant à développer ce concept. L'examen de ce dossier se poursuivra sur l'année 2017 avec notamment la participation d'un représentant de COPRO à une réunion du Conseil d'Administration,

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux 2015 des Commissions et groupes de travail annexes, par les Présidents des Commissions, a eu lieu le 22 mars. A cette occasion, ont été associés les représentants d'AQUAWAL via Belgaqua des Comités EU II « Eaux Usées » et EU III « Législation et Economie » de l'EurEau. Des présentations des travaux du service « Etudes », dont les résultats de l'étude relative à l'évaluation des effets de la politique tarifaire (ECEET) et du comportement des ménages wallons sur leurs consommations d'eau et d'énergie, et de la Communication d'AQUAWAL pour l'année 2015 ont également eu lieu.

La participation des délégués des sociétés associées dans le cadre des réunions des Commissions, groupes de travail et organes de gestion d'AQUAWAL représente pour l'année écoulée 106 réunions, soit environ 2.330 heures de travail.

Enfin, en 2016, AQUAWAL a poursuivi la transmission de « l'ACTU » qui reprend notamment les actualités et manifestations diverses dans le secteur de l'eau, de même que la revue de presse mensuelle et les textes légaux publiés au Moniteur belge intéressant le secteur de l'eau.



Durant l'année 2016, on relèvera quatre dossiers abordés par la plupart des Commissions de travail :

- L'évaluation de la 8^e édition des Assises de l'eau en Wallonie,
- La tenue d'un séminaire « AGORIA – AQUAWAL » : « Les défis et les opportunités de collaboration entre les opérateurs du cycle de l'eau et les représentants de l'industrie technologique »,
- La présentation par Monsieur Jean-Guy BAUDOIN (SWDE) du dossier Décret Impétrants,

- Le compte rendu de la présentation des travaux des Commissions – Année 2015 devant le Conseil d'Administration d'AQUAWAL du 22/03.

AQUAWAL a élaboré divers avis et documents officiels, sur demande ou d'initiative. Ceux-ci ont été préparés au sein des Commissions ou groupes de travail annexes. Vous trouverez ci-après une vue synthétique de ces documents.

	Commission I « Production »	Commission II « Distribution »	Commission III « Assainissement »	Commission IV « Administration et Finances »	Commission V « Communication et RP »	Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture »
Avant-projet d'AGW portant exécution de l'article D.195, §2, du Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau - Première lecture : proposition d'AQUAWAL (16-203 - 04/10/2016)		●				
Avis d'AQUAWAL sur l'avant-projet d'AGW modifiant la partie réglementaire du Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la certification des installateurs de systèmes d'épuration individuelle - Première lecture (16-205 - 27/10/2016)			●			
Proposition de modification du Code de l'eau en vue d'intégrer la problématique des sondes géothermiques verticales - Articles R.165 et R.166 (16-246 - 29/11/2016)	●					
Avis d'AQUAWAL sur l'avant-projet d'arrêté modifiant le Livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau, partie réglementaire, l'arrêté du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, et le Livre Ier du Code de l'environnement, partie réglementaire, en ce qui concerne l'assainissement et la gestion publique de l'assainissement autonome, première lecture (16-024 (1) - 03/02/2016)		●	●	●		
Avis d'AQUAWAL sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions intégrales et sectorielles relatives aux systèmes d'épuration individuelle et abrogeant les arrêtés du 6 novembre 2008 et du 25 septembre 2008 (16-024 (2) - 03/02/2016)			●			
Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément des personnes qui sont amenées à effectuer un forage ou à équiper un puits destiné à une future prise d'eau souterraine, à l'installation de sondes géothermiques, à la reconnaissance géologique, à la prospection, à l'implantation de piézomètres et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2012 relatif aux conditions sectorielles relatives au forage et à l'équipement de puits destinés à une future prise d'eau souterraine et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (16-045 - 25/02/2016)	●					
Propositions de commentaires d'AQUAWAL sur l'avis du Conseil d'Etat - Avant-projet de Décret modifiant le Code de l'environnement, le Code de l'eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (16-059 - 10/03/2016)			●			
Courrier au Ministre de l'Environnement relatif à l'avant-projet de Décret modifiant les Livres I et II du Code de l'environnement relatif à l'organisation d'enquêtes publiques, la protection de la ressource en eau, les composantes du prix de l'eau et la notion d'installateurs certifiés (16-125 - 27/05/2016)	●			●		
Avis sous les angles environnementaux et techniques sur l'étude de Monsieur Olivier BOURLON relative à la détermination des délais d'intervention de garde (16-038 - 22/03/2016)			●	●		
Courrier au Ministre de l'Environnement relatif à la consultation des producteurs d'eau dans le cadre des demandes de permis d'urbanisation, d'urbanisme et d'environnement unique ou intégré (16-177 - 29/11/2016)	●					
Projet de Décret modifiant le Code de l'environnement, le Code de l'eau et divers Décrets en matière de déchets et de permis d'Environnement : propositions d'AQUAWAL relative à l'article 14, §2 (16-144 - 15/06/2016)		●				
Avis d'AQUAWAL sur le projet de deuxième Stratégie wallonne de Développement durable (16-047 - 29/04/2016)	●	●	●	●	●	●

Commission I

« PRODUCTION »

MISSION :

La Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l'eau potable, y compris les aspects « Protection des captages ».

NOMBRE DE RÉUNIONS :

18 réunions dont :

- 6 réunions consacrées à l'aspect protection des captages,
- 4 réunions du groupe de travail « AQUAWAL - SPW : révision des Annexes II et III de la Directive Eau Potable - Aspect généraux »,
- 2 réunions du groupe de travail « AQUAWAL - SPW : révision des Annexes II et III de la Directive Eau Potable - Aspect laboratoire »,
- 2 réunions consacrées au Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/RIWA-Meuse »,
- 4 réunions du groupe de travail « Corrosion des installations intérieures »,
- 1 réunion commune aux Commissions I « Production », II « Distribution » et IV « Administration et Finances ».

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. A. PALMANS (CILE)
Président : M. Y. RENSON (IECBW)
Vice-Président : M. P. BERTRAND (SWDE)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)



M. COMPERE
Coordinateur Protection
des captages

I. ASPECT PRODUCTION ET QUALITE DE L'EAU

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra) ;
- Examen des dossiers suivants :

- Le suivi des travaux du Comité EU I « Eau potable » de l'EurEau et des travaux relatifs aux adaptations aux progrès techniques et scientifiques de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, ainsi que les travaux des deux groupes de travail mis en place en collaboration avec le SPW : groupe de travail « AQUAWAL – SPW : révision des Annexes II et III de la Directive eau potable – Aspects généraux » (et notamment le projet de circulaire ministérielle précisant diverses modalités, relatives au Plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (WSP)), et groupe de travail « AQUAWAL – SPW : révision des Annexes II et III de la Directive eau potable – Aspect laboratoire »,
- Le suivi de la Convention IMHOTEP (Inventaire des Matières Hormonales et Organiques en Traces dans les Eaux Patrimoniales et Potabilisables), du projet BIODIEN, et du programme de recherche SEMTEP,
- Les Water Safety Plans (WSP) via notamment les travaux du groupe de travail « AQUAWAL - SPW : révision des Annexes II et III de la Directive Eau Potable – Aspects généraux »,
- La Directive Euratom et l'Arrêté royal du 31/05/2016 relatif à la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine : recours en annulation introduit auprès du Conseil d'état / Mise en pratique de l'Arrêté royal du 31/05/2016,
- La réglementation sur les biocides,
- Le suivi des travaux relatifs au Passeport « Eau-Habitation » et du dossier « Procédure de réception des matériaux en Wallonie »,
- Le suivi de la Convention « SPGE-SWDE-ULg Gembloux Agro-Bio Tech » : « Méthodologie de diagnostic environnemental autour de 6 captages de la SWDE sensibles qualitativement du point de vue nitrates »,
- Le courrier au Ministre de l'Environnement relatif à la consultation des producteurs d'eau dans le cadre des demandes de permis d'environnement, d'urbanisation, d'urbanisme et unique ou intégré,
- La préparation de la réunion des régulateurs européens de l'eau potable qui se tiendra au mois de mai 2017 à Namur,
- L'intervention des Services d'Analyses des Milieux Intérieurs (SAMI),

Membres :

M. D. CHARLET (IDEA)
M. G. COLLIGNON (AIVE)
M. J.-M. COMPERE (CILE)
M. S. COURTOIS (VIVAQUA)
M. D. FOULON (IDEN)
M. G. HAVENITH (Service des Eaux de la Commune de La Calamine)
M. G. MANISE (Régie des eaux de Chimay)
M. O. MONFORT (AIEC)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. J.-L. ROLAND (AIEM)
M. J.-M. STEVENS (INASEP)

Experts associés aux travaux :
M. S. RONKART (SWDE)
M. M. RUELLE (SWDE)

- La révision de la Convention-cadre relative au Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA) et la mise en place de PROTECT'eau,
- Le courrier du SPW aux communes relatif aux obligations en matière de protection des prises d'eau potable en Wallonie,
- Le suivi du groupe de travail « Corrosion des installations intérieures »,
- Le dossier des prises d'eau privées en collaboration avec les Commissions I « Production » (Objet : Protection des captages), II « Distribution » et IV « Administration et Finances »,
- La préparation de la 8^e édition des Assises de l'eau en Wallonie et notamment de l'exposé de Monsieur Marc RUELLE (SWDE) sur les Plans de gestion des risques sanitaires (WSP) – Des outils de gestion à l'échelle locale (session « Eau et Santé »).

De manière générale, la Commission I « Production » a suivi l'ensemble des travaux menés par la Commission I « Production » (Objet : Protection des captages).

Comités de suivi, groupes de travail et sous-groupes annexes :

- Comités de suivi :

La Commission a poursuivi sa collaboration avec la RIWA-Meuse via les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/RIWA-Meuse ».

- Groupes de travail et sous-groupes de travail annexes :

La collaboration avec le secteur carrier s'est poursuivie et une entrevue a eu lieu dans le courant de l'année 2016 pour discuter d'un projet de Décret modificatif du Code de l'eau (article D.174bis).

- Invités aux réunions, participation à différentes présentations :

La Commission a reçu dans le courant de l'année différents invités dont Messieurs Francis DELLOYE (DGO3), Christophe VANDENBERGHE (ULg Gembloux Agro-Bio-Tech), Jean-Luc LEJEUNE (Cabinet du Ministre de l'Environnement) et Madame Virginie JUMEL (DGO3).

II. ASPECT PROTECTION DES CAPTAGES

Composition actuelle :

Monsieur Roland MASSET (DGO3), est systématiquement invité aux réunions concernant l'aspect « Protection des captages ».

Principaux dossiers abordés :

- La procédure d'intervention en cas d'incident « polluant » susceptible de menacer toute prise de distribution publique : contacts avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement,
- Le dossier des prises d'eau privées en collaboration avec les Commissions I « Production », II « Distribution » et IV « Administration et Finances »,
- La couverture financière en cas d'incidents en zone de prévention : mise en place d'une procédure en collaboration avec la SPGE,
- Le courrier du SPW aux communes relatif aux obligations en matière de protection des prises d'eau potable en Wallonie,
- La politique menée par INFRABEL en matière de désherbage de ses infrastructures,
- La révision de la Convention-cadre relative au Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA) et la mise en place de PROTECT'eau,
- Le suivi de la Convention d'étude « Région wallonne / UCL » (EPUSOL),
- L'entrevue avec le secteur carrier concernant le projet de Décret modificatif du Code de l'eau (article D.174bis),
- Le devenir des cartes hydrogéologiques de Wallonie et la rédaction d'un courrier de soutien à l'attention du Ministre de l'Environnement,
- La réflexion sur la mise en œuvre des dispositions du Code de l'eau concernant la mise en conformité des stockages d'hydrocarbures en zone de prévention de captage / Problématique des citernes à mazout de moins de 3.000 litres (AGW du 22/09/2016 modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la protection de la ressource).

La Commission a reçu durant l'année :

- Monsieur Olivier BAUDRY (AWAF) qui a présenté un exposé sur l'agroforesterie et l'intérêt pour la protection des eaux souterraines,
- Mesdames Hélène DOUTRIAUX et Séverine CHARRIERE (AgroSolutions) pour une présentation des activités de leur société en matière de gestion de la qualité

de l'eau en milieux agricoles,

- Messieurs Paul GATIN (SHER) et Stéphane BOISSON (ARTELIA) pour un exposé sur l'expérience d'ARTELIA en matière de nitrates et pesticides en France,
- Madame Françoise THILMANY (CRA-W) pour une présentation des activités du Centre de recherche et de certification environnementale DurAgr'ISO.

Commission II « DISTRIBUTION »

MISSION :

La Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

10 réunions dont :

- 1 réunion commune avec la Commission I « Production », la Commission I « Production » (Objet : protection des captages) et la Commission IV « Administration et Finances »
- 1 réunion du groupe de travail « Compteurs : Harmonisation location »,
- 2 réunions communes avec la Commission III « Assainissement ».

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. E. SMIT (SWDE)
Président : M. B. MICHAUX (CILE)
Vice-Président : M. G. LANUIT (SWDE)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. P. CAPIAU (IDEA)
M. G. COLLIGNON (AIVE)
M. P. GILLAUX (IDEN)
M. G. HAVENITH (Service des Eaux de la Commune de La Calamine)
M. O. MONFORT (AIEC)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. Y. RENSON (IECBW)
M. J.-L. ROLAND (AIEM)
M. M. SEBASTIAN SANTAMARIA (VIVAQUA)
M. A. WILEMME (INASEP)

Experts associés aux travaux :
M. Ph. PLUMIER (CILE)
M. D. SCHYNS (CILE)

PRINCIPAUX DOSSIERS ABORDÉS :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra) ;
- Examen des dossiers suivants :

- L'élaboration et la mise à jour de fiches techniques en vue d'une harmonisation des prescriptions techniques entre les sociétés de production-distribution d'eau associées à AQUAWAL dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux. Ce travail, démarré depuis 1997, s'est poursuivi en étroite collaboration avec un expert de la CILE, Monsieur Philippe PLUMIER, qui est chargé de l'ensemble du travail préparatoire. Diverses fiches techniques ont été élaborées ou mises à jour par la Commission et validées par les Instances d'AQUAWAL dans le courant de l'année 2016. En parallèle, la Commission a poursuivi l'élaboration de fiches intitulées « Inventaire et analyse des défauts sur les fournitures et services » (FDA). L'objectif de ces fiches est de permettre un échange d'informations et d'expérience entre les membres en matière de produits et aussi de fournitures,
- L'état d'avancement du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau. Arrêtés d'exécution et Décret modificatif / Plateforme wallonne, de coordination de chantiers (POWALCO Asbl),
- La mise en œuvre de la Circulaire administrative du SPW relative aux exigences légales à respecter par rapport à la présence de plomb dans l'eau du robinet,
- L'actualisation du protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE pour laquelle deux réunions conjointes avec la Commission III « Assainissement » ont eu lieu,
- Le suivi de l'argumentaire communiqué à la DGO1 relatif aux problèmes couramment rencontrés avec le SPW lors du déplacement ou de pose d'installations de transport, de distribution d'eau potable ou de collecte des eaux usées,
- Le développement du Smart Metering : état des contacts avec ORES / Débriefing de l'expérience-pilote avec la société UMTS,

- La demande de reprise des discussions sur le contrat cadre de concession domaniale : GSM,
- La préparation de la 8^e édition des Assises de l'eau en Wallonie et notamment de l'exposé de Monsieur Guy LANUIT (SWDE) sur le point de vue du secteur sur le Décret « Impétrants » (session « Eau et Voirie »),
- Le suivi des travaux relatifs au Passeport « Eau-Habitation » et du dossier « Procédure de réception des matériaux en Wallonie » pour lesquels différentes présentations par Monsieur Marc RUELLE et Monsieur Xavier STASSART (SWDE) ont eu lieu en cours de réunion de la Commission,
- La révision du Règlement général de distribution d'eau en Région wallonne à destination des propriétaires et des usagers (cf. travaux du groupe de travail « RGDE »),
- La réforme de BELGAQUA et incidences sur ses activités,
- Le dossier des prises d'eau privées en collaboration avec les Commissions I « Production », I « Production » (Objet : protection des captages) et IV « Administration et Finances »,
- L'inventaire des nouvelles législations pouvant impacter le secteur,
- La question de la location des compteurs de « gros diamètre » et l'harmonisation des tarifs de location des compteurs dont le diamètre est supérieur ou égal à 25 mm,
- La nouvelle taxe kilométrique en Belgique (VIAPASS),
- L'Arrêté royal du 25 mars 2016 relatif au suivi en service des compteurs d'eau froide,
- L'état des dossiers : « 4 Member States » et travaux du Comité technique de l'Accord de Branche (CTAB),
- Les sollicitations suivantes :
 - SPF Economie (Météorologie) sur le futur Programme de contrôle annuel (MANCP - MultiControl Annual National Control Plan),
 - Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'entretien des réseaux d'eau privée des bâtiments scolaires,
 - Différentes demandes des sociétés associées.



Commission III

« ASSAINISSEMENT »

MISSION :

La Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la thématique « EMAS ».

NOMBRE DE RÉUNIONS :

38 réunions dont :

- 23 réunions ont été consacrées aux travaux des quatre groupes de travail « GEUTP »,
- 4 réunions à la thématique EMAS,
- 2 réunions au Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/RIWA-Meuse »,
- 2 réunions communes avec la Commission II « Distribution ».

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : Mme C. DECAMPS (IDEA)
Président : M. J.-P. SILAN (AIDE)
Vice-Présidents : M. O. LIENARD (IGRETEC) et M. B. VERHOYE (IPALLE)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. P. BOREUX (IDEA)
M. O. BROERS (VIVAQUA)
Mme F. COLS (IDEA)
M. E. LEFEVRE (INASEP)
M. P. LEURIS (IBW)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. P. WALHAIN (AIVE)



M. MICHIELS
Coordinateur EMAS

I. ASPECT ASSAINISSEMENT

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra),
- Examen des dossiers suivants :
 - Le suivi des travaux du Comité EU II « Eaux usées » de l'EurEau,
 - Le suivi du dossier PCRA,
 - Le suivi du dossier des travaux de la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS),
 - L'examen de la problématique de non assurabilité des aciers inoxydables en assainissement et rédaction d'une note de synthèse,
 - Les études de zone (PASH) : analyse économique du changement de régime d'assainissement,
 - Le suivi des travaux du groupe de travail « Autorisations de déversements » et l'examen des avis-types sur les eaux usées industrielles et agricoles (déversement d'eaux blanches),
 - L'implémentation de la Directive « BROADBRAND »,
 - L'actualisation du protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE, pour laquelle deux réunions conjointes avec la Commission II « Distribution » ont eu lieu,
 - La proposition de développement d'un support de communication commun au secteur s'inspirant de la brochure créée par l'AIVE « Le petit livre des toilettes »,
 - Le projet de Contrat de services d'assainissement industriel,
 - La validation de l'Avis sous les angles environnementaux et techniques de l'étude de Monsieur Olivier BOURLON relative à la détermination des délais d'intervention et de garde,
 - Les deux Conventions suivantes :
 - * Convention « Région wallonne/UCL » (gestion des eaux pluviales à la parcelle),
 - * Convention « Région wallonne/UCL » (EPUSOL),
 - Le règlement n° 348/2013 de la Commission du 17 avril 2013 modifiant l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1970 / 2006 du Parlement européen et du Conseil – Interdiction du dichromate de potassium et la désignation des représentants d'AQUAWAL,
 - Le programme d'investissement 2017-

2021 de la SPGE et la question de la définition du traitement approprié,

- L'initiative de quatre contrats de rivière dans les Provinces du Hainaut, Namur et Brabant wallon pour la vulgarisation d'un guide pratique à l'usage des communes et relatif à l'assainissement des eaux usées,
- La taxe VIAPASS et ses conséquences sur les chantiers en cours,
- L'étude de VALBOU et la communication des résultats,
- La mise en place d'un groupe de travail relatif à la gestion patrimoniale de l'égouttage communal,
- La convention WALTOPO et la désignation des représentants d'AQUAWAL,
- L'échange de vues sur la formule de révision des prix.

Trois dossiers d'envergure ont été traités par la Commission durant l'année écoulée :

- Le dossier « Procédure de réception des matériaux en Wallonie » pour lequel la Commission a rédigé une position du secteur assainissement à l'attention du Conseil d'Administration sur la question et a reçu Messieurs Bernard CORNET et Ruben VERBEKE (COPRO) qui ont présenté l'initiative flamande concernant la certification de l'exécutant. Un séminaire relatif aux « Bonnes pratiques en matière de réception » sera organisé dans le courant de l'année 2018,
- Les travaux et discussions avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement sur le dossier Passeport « Eau-Habitation » pour lequel AQUAWAL a reçu une subvention pour poursuivre ses investigations sur l'année 2017,
- La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA), en collaboration avec la SPGE, constituera un dossier prioritaire en 2017 et débutera par la mise en place de différents groupes de travail.

Sous l'égide de la SPGE, l'important travail des membres de la Commission en matière de gestion des eaux usées par temps de pluie, a été poursuivi. Les quatre groupes de travail « Gestion des eaux usées par temps de pluie – GEUTP » sont les suivants :

- Groupe de travail n°1 « Gestion amont » - coordinateur : Monsieur Eric LEFEVRE (INASEP)
- Groupe de travail n°2 « Réseaux : conception » - coordinateur : Monsieur Alain DAMBREME (IDEA)
- Groupe de travail n°3 « Gestion des réseaux » - coordinateur : Monsieur Philippe BROZAK (AIVE)

- Groupe de travail n°4 « Traitement » - coordinateur : Monsieur Benoît PIRON (AIDE)

Les coordinateurs des quatre groupes de travail ont été invités régulièrement aux travaux de la Commission en vue de réaliser un suivi de l'état d'avancement de ceux-ci et répondre aux diverses questions des membres.

Les travaux des quatre groupes se clôtureront en 2017.

La Commission a également maintenu sa collaboration avec le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement dans le cadre de la rédaction de l'Arrêté royal du 18/09/2015 fixant un cadre pour la définition des exigences de conception de biodégradabilité et de désintégrabilité des produits conçus pour être évacués dans les toilettes, de même que l'Arrêté royal du 10/08/2015 relatif à des broyeurs dont le broyat est destiné à être éliminé dans des systèmes d'évacuation d'eaux résiduelles.

De manière générale, la Commission III « Assainissement » a suivi l'ensemble des travaux menés par la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS).

Comités de suivi et groupes de travail annexes :

La Commission a poursuivi sa collaboration avec la RIWA-Meuse via les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/RIWA-Meuse ».

Groupes de travail et sous-groupes de travail annexes :

Les travaux du groupe de travail « AQUAWAL-ÈVE : décomptes finaux » ont abouti à la rédaction d'une note de synthèse « Accélération des décomptes finaux », de même que l'élaboration d'un tableau de synthèse reprenant les conditions d'obtention du constat d'achèvement des travaux et de la réception provisoire dans les stations d'épuration et les collecteurs.

II. ASPECT EMAS

Composition actuelle :

Maître MOERYNCK, juriste spécialisé en droit de l'Environnement, participe systématiquement aux réunions pour l'examen du point relatif à la mise à jour de la veille et registre légal réglementaire et aux modifications à apporter à la base réglementaire.

Principaux dossiers abordés :

- L'état d'avancement des démarches ISO 14001 et EMAS de chaque organisme d'assainissement agréé (présentation de l'audit externe réalisé au sein de chaque société),
- L'analyse des indicateurs de performance environnementale,
- Le suivi des contacts avec l'AWAC concernant le dossier « Odeur »,
- La portée de l'enregistrement et obligation EMAS d'audits internes, l'analyse des réponses reçues suite au courrier de la SPGE aux OAA concernant la « réflexion stratégique EMAS », notamment la portée du Scope,
- L'analyse EPTR,
- La formation ISO 14007 : 2015,
- La gestion des gadoues : demande d'avis sur une proposition de conditions sectorielles,
- La problématique de l'échantillonnage multisites (interne – externe) : présentation par Maître MOERYNCK à la Commission européenne le 13/05,
- Le permis d'Environnement en rapport avec la question de la révision de la capacité nominale des ouvrages.

Groupes de travail annexes :

Le groupe de travail « Autorisations de déversements », créé au sein de la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS), a poursuivi ses travaux visant à l'élaboration d'un formulaire-type et d'un Guide méthodologique pour la remise d'avis (rejets industriels, rejets agricoles, etc.) pour les OAA.

Monsieur Guillaume MICHIELS (IGRETEC), coordinateur des travaux du groupe de travail a participé à une réunion de la Commission III « Assainissement » en vue de relayer les questions soulevées par le groupe de travail.

Le groupe de travail « Service de garde » a poursuivi sa réflexion sur base de l'avis rendu sous les angles environnementaux et techniques sur l'étude de Monsieur Olivier BOURLON relative à la détermination des délais d'intervention de garde.

Un groupe de travail « Boues : harmonisation de l'échange de données entre la SPGE, les OAA et le SPW » a été mis en place.

Commission IV

« ADMINISTRATION ET FINANCES »

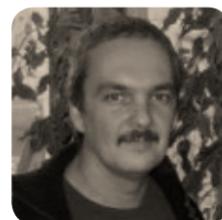
MISSION :

Cette Commission présente la caractéristique d'être mixte et transversale. Elle traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité, de l'automatisation, de la qualité (secteur de la production-distribution d'eau) et des ressources humaines.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

20 réunions dont :

- 1 réunion du Comité d'Accompagnement sectoriel « Médiateur »,
- 1 réunion du groupe de travail « Régulation »,
- 1 réunion du groupe de travail « Compteurs : harmonisation location »,
- 1 réunion commune aux Commissions I « Production » (Objet : Protection des captages) et II « Distribution »,
- 1 réunion du groupe de travail « RGDE »,
- 2 réunions relatives à l'aspect Sécurité,
- 6 réunions sur la thématique Automatisation,
- 1 réunion concernant la question de la Qualité,
- 1 réunion consacrée aux Ressources humaines.



M. BANDIN
Coordinateur
Automatisation



M. MARECHAL
Coordinateur
Ressources humaines

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : Mme I. JEURISSEN (SWDE)
Président : M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)
Vice-Président : M. E. GAZIAUX (IECBW)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. M. BERTINCHAMPS (IGRETEC)
M. R. COPPE (VIVAQUA)
Mme F. DE BROUCKERE (IDEA)
M. F. DELFOSSE (AIDE)
M. Ph. FRERE (IGRETEC)
M. M. GOFFIN (CILE)
M. G. HAVENITH (Service des eaux de la Commune de La Calamine)
Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)
M. Th. JEHASSE (SWDE)
M. O. MAILLEUX (AIVE)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. Ch. PIRON (VIVAQUA)
M. R. SAUVAGE (INASEP)
M. C. TOURBEZ (IBW)



M. PAULET
Coordinateur Qualité



M. VAN RIETVELDE
Coordinateur Sécurité

I. ASPECT ADMINISTRATION ET FINANCES

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra),
- Examen des dossiers suivants :
 - Le suivi des travaux du Comité EU III « Législation et Economie » de l'EurEau,
 - La réflexion sur la régionalisation de la fixation du prix de l'eau, et dans ce cadre le suivi du groupe de travail « Régulation » mis en place par le SPW/DGO6.
 - La problématique des modalités d'exemption dans le cadre du remboursement du CVA dans le cas des exploitations agricoles,
 - L'avenant au contrat de service d'assainissement public entre le titulaire d'autorisation et la SPGE, avec la fixation d'un taux d'irrecouvrables pour l'ensemble du secteur ainsi qu'une information sur ce dossier à l'ensemble des sociétés de production distribution d'eau associées,
 - Le suivi du dossier de la taxation des Intercommunales à l'impôt des sociétés,
 - La poursuite de la réflexion sur le Fonds social de l'eau avec la présentation par Madame Isabelle HAENECOUR (SPGE) des modifications du Code de l'eau (partie réglementaire) à la suite de la révision 2015-2016 du Fonds social de l'eau et du projet de Circulaire ministérielle relative au Fonds social de l'eau et à destination des CPAS, des distributeurs d'eau et de la SPGE (+ procédure d'utilisation du Fonds pour les Améliorations Techniques (FAT)),
 - L'indexation automatique de l'ensemble des montants indiqués dans le Code de l'eau (article D.330-1),
 - Le projet du SPW/DGO4 sur l'identification des logements vacants sur base des consommations,
 - La préparation de la 8^e édition des Assises de l'eau en Wallonie.

Comité d'Accompagnement sectoriel « Médiateur » et groupes de travail annexes :

L'expérience-pilote lancée à l'initiative du service de médiation Wallonie-Bruxelles avec les quatre Intercommunales associées : CILE, INASEP, IECBW et IDEN s'est poursuivie. Le Comité d'Accompagnement sectoriel : « Médiateur » a continué à suivre l'évolution du projet pilote qui a été prolongé et vise à mener une expérience de médiation avec des acteurs sélectionnés afin d'en tirer des enseignements permettant la mise en œuvre des dispositions décrétales de réfé-

rence pour le développement de la médiation au niveau des pouvoirs subordonnés en Wallonie.

Le rapport d'évaluation de l'expérience-pilote Médiation Intercommunale-Partie Eau a été validé par les Instances d'AQUAWAL.

Un groupe de travail : « Compteur : harmonisation location » a été mis en place et a réfléchi à une harmonisation pour l'ensemble du secteur des tarifs de location des compteurs dont le diamètre nominal est supérieur ou égal à 25mm. Un document de synthèse reprenant une grille tarifaire référentielle maximale a été établi et communiqué à titre indicatif à l'ensemble des sociétés associées. Le projet-pilote « Push Eau » vise le contrôle de l'abus d'adresses fictives par les bénéficiaires des prestations sociales en vue d'introduire la transmission systématique de certaines données de consommation de sociétés de distribution et des gestionnaires de réseaux de distribution vers la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale améliorant le datatiming et le datamatching dans la lutte contre la fraude sociale. Dans le cadre de ce projet, une entrevue a eu lieu avec les représentants du Secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude sociale et à la protection de la vie privée, Monsieur Philippe DE BACKER, qui a abouti à la participation de l'INASEP à l'expérience pilote qui démarrera en 2017.

Un groupe de travail « RGDE » a planché sur une version coordonnée du Règlement de distribution d'eau.

Une présentation par les représentants de la société DOCCLE d'une plateforme en ligne de gestion de la facturation avec invitation à l'ensemble des sociétés associées de production distribution d'eau a été réalisée dans le courant du mois d'octobre.

De manière générale, la Commission IV « Administration et Finances » a suivi l'ensemble des travaux menés par la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : Sécurité), (Objet : Automatisation), (Objet : Qualité) et (Objet : Ressources humaines).

II. ASPECT SECURITE

Composition actuelle :

Monsieur Xavier ROBERT (Assuralia) est invité systématiquement aux travaux de la Commission et des groupes de travail annexes.

Principaux dossiers abordés :

- L'examen des législations nouvelles en matière de sécurité,
- Le suivi des visites communes de chantiers

proposées par la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : Qualité),

- La nature et fréquence des contrôles périodiques obligatoires réalisés par le SECT,
- Le suivi des travaux réalisés par le groupe de travail « Fonctionnement du SIPP » et notamment le devenir du tableau de synthèse reprenant l'ensemble des données SIPP pour chaque OAA,
- Le suivi de la collaboration IBW/INASEP sur les moyens de protection mis en œuvre et les procédures concernant les accès en profondeur/hauteur,
- Le renouvellement de la coordination des travaux qui se concrétisera en 2017,
- La question de la prise en compte des métiers de la production-distribution dans la définition des critères de pénibilité.

Invités aux réunions :

En vue d'alimenter sa réflexion en matière d'analyse des risques par rapport au logiciel à développer, la Commission a reçu un représentant de la société LEVEL-IT venu présenter le logiciel développé en matière de gestion dynamique des risques.

III. ASPECT AUTOMATISATION

Principaux dossiers abordés :

- L'Arrêté royal du 04/12/2012 concernant les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail (M.B. du 21/12/2012),
- L'étude et l'analyse des différentes situations communes en matière de protection des ouvrages - Elaboration de méthodologies standards qui pourraient convenir à tous - Analyse des rapports émis par « AXA » et mise en commun des solutions éventuelles à mettre en œuvre, pour lesquelles deux réunions spécifiques de la Commission élargie aux responsables exploitation et SIPP des OAA ont été organisées,
- L'Avis, sous les angles environnementaux et techniques, sur l'étude de Monsieur Olivier BOURLON (INASEP) relative à la détermination des délais d'intervention de garde,
- La présentation par Monsieur Pierre GRANDVILLE (VIVAQUA) de l'examen réalisé de la facture électrique de la société,
- La présentation par Monsieur Bernard DAULNE (SWDE) de la télégestion et de l'automatisation développée par la SWDE,
- La problématique de la constitution d'un stock de pièces sensibles et automates,

- L'Annexe VI de l'Arrêté royal du 7 juillet 1994 : check-lists incendie,
- Le réseau de type privé (LO-RA),
- Les procédures de garde (point de vue aspects humains),
- Les propositions de sujets d'intérêts communs pour la prochaine réunion de la Commission,
- La suppression du service de Proximus permettant la transmission SMS vers des lignes fixes.

IV. ASPECT QUALITE

La Commission a tenu une réunion spécifique décentralisée à Modave qui a été suivie d'une visite du captage d'eau souterraine (VIVAQUA) et d'une visite de la station de refoulement (CILE).

Principaux dossiers abordés :

- La mise en place d'une veille juridique légale et réglementaire commune au secteur,
- La nouvelle édition de la norme ISO 9001 – version 2015 : Risk management (WSP) avec notamment une présentation par Monsieur Francis CHMIEL (INASEP) des principaux aspects de l'approche par les risques dans la norme ISO 29001 version 2015,
- Le suivi des audits internes : échanges de vues pour les « Plans d'actions à mettre en place »,
- La gestion de crise : mise en place d'une procédure,
- L'état de la certification au sein de l'ensemble des sociétés associées à AQUAWAL,
- Le débat autour de la cartographie des processus.

La Commission a poursuivi sa réflexion pour la mise en place d'une procédure d'audits externes croisés entre les sociétés associées avec la fixation d'un planning et des sujets à aborder. Cette procédure se concrétisera de manière formelle en 2017, de même que l'organisation de visites réciproques de chantiers en activité.

V. ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Principaux dossiers abordés :

Sur base de tableaux de synthèse, la Commission a abordé le thème suivant : absentéisme, et plus particulièrement sa méthode de calcul.

A l'issue de chaque réunion, un échange de vues sur les nouvelles législations et leur impact a lieu.

Commission V
« COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES »

MISSION :

La Commission élabore des projets de communication sur demande des Instances d'AQUAWAL.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

7 réunions.

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. A. GILLIS (IECBW)
Présidente : Mme C. BAWIN (CILE)
Vice-Présidente : Mme B. TREVIS (INASEP)
Secrétariat : Mme F. MERENNE (AQUAWAL)
Membres :
Mme I. BREELS (AIVE)
M. B. CHOQUET (IGRETEC)
Mme M.-E. DELTENRE (VIVAQUA)
Mme P. DENIS (AIDE)
M. J. GHISLAIN (IPALLE)
Mme L. IKER (SPGE)
M. R. LATEUR (IBW)
M. B. MOULIN (SWDE)
Mme N. SWAELENS (IECBW)
M. P. VANESSE (SWDE)
Mme E. ZIMBILI (IDEA)

Parmi les dossiers abordés par la Commission, on retiendra :

- La première édition du Village de l'eau (Salon des Mandataires – Marche-en-Famenne), stand commun de 218 m² de certains opérateurs publics (CILE, IECBW, INASEP, SPGE et SWDE) et d'entreprises privées (Asbl ÉWE) actives dans le domaine de l'eau,
- La poursuite de la diffusion des supports pédagogiques tels que les dossiers « Au fil de l'eau » et « Bon voyage, l'eau » et les différentes brochures de sensibilisation,
- La diffusion d'un calendrier scolaire au grand public et aux écoles par les sociétés AIDE, CILE, IDEA, IECBW, INASEP, IPALLE, SPGE et AQUAWAL, ainsi qu'une réflexion sur le format et le contenu du prochain calendrier,
- Le projet de campagne de communication et d'information sur le thème de « L'eau du robinet et la santé »,
- L'organisation de journées d'échanges et de conférences et les thèmes à aborder en 2017,
- La mise en place de supports de communication communs pour la SPGE, les organismes d'assainissement agréés et AQUAWAL sur le thème : « Les WCs et les égouts ne sont pas des poubelles »,
- Le projet d'action de communication (concours) à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau 2017.

Commission VI
« EAU, INDUSTRIE ET AGRICULTURE »

MISSION :

Cette Commission présente la caractéristique d'être mixte et transversale. Elle traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau.

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. G. DELBAR (IPALLE)
Président : M. J.-M. COMPERE (CILE)
Vice-Président : M. H. ZEMAN (IGRETEC)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. O. BOURLON (INASEP)
M. M. CLOSSET (SWDE)
Mme M. DERICK (VIVAQUA)
M. M. LEJEUNE (AIVE)
M. J. LEMLYN (AIDE)
Mme I. MASSART (IBW)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. O. PARENT (IPALLE)

La Commission ne s'est pas réunie en 2016 mais elle a été associée à diverses réunions organisées avec d'autres Commissions et a répondu à plusieurs consultations par mail.



FOCUS SUR LE GROUPE DE TRAVAIL « CORROSION DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES »

Le groupe de travail « Corrosion des installations intérieures » a démarré ses travaux ; le secteur a dressé un inventaire des litiges en cours. Des experts en matière de corrosion de l'acier galvanisé ont été invités aux différentes réunions.

Deux présentations ont eu lieu durant l'année : Madame le Professeur Fabienne DELAUNOIS (UMons) et Madame Pascale STEENHOUDT (CSTC).

Les travaux se poursuivront en 2017.

FOCUS SUR LE GROUPE DE TRAVAIL PASSEPORT « EAU-HABITATION »

A l'issue des travaux du groupe de travail « Attestation 'Eau' dans le cadre des mutations immobilières », AQUAWAL a participé à une série d'entrevues avec le Ministre de l'Environnement en vue de lui présenter les propositions du secteur par rapport à l'élaboration d'une procédure de certification des installations d'eau potable et d'eaux usées.

Ces entrevues ont abouti à l'octroi d'une subvention pour la poursuite de l'élaboration des procédures relatives au Passeport « Eau-Habitation ». Une visite de terrain en présence du représentant du Ministre de l'Environnement et de la juriste chargée de la rédaction des textes légaux sur un immeuble comprenant une partie « privative » et « commerciale » a été organisée.

Les travaux se poursuivront en 2017.



Mme DENOOZ
Coordinatrice du groupe
de travail « Corrosion
des installations intérieures »



M. GERLACHE
Coordinateur du groupe
de travail Passeport
« Eau-Habitation »



DEUX THÉMATIQUES SONT AU CENTRE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE D'AQUAWAL EN 2016 :

- LES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES MÉNAGES,
- LE PASSEPORT « EAU - HABITATION ».

LES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DES MÉNAGES

C'est ainsi qu'entre 2015 et 2017, le sujet a été discuté à l'occasion :

- De la réforme du Fonds social de l'eau ;
- De l'étude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie, établie en collaboration avec le CEHD ;
- De la révision du calcul de l'indemnité octroyée par la SPGE aux distributeurs en vue de la perception du CVA ;
- De la publication d'Aqua Publica Europea sur l'accessibilité de l'eau en Europe ;
- De l'encadrement juridique des limiteurs de débit.

La révision du Code de l'eau lors de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 31/08/2016 encadrant la pose de limiteurs de débit a suscité de nombreux débats.

Si cette pratique de recouvrement existe depuis de nombreuses années, son encadrement législatif l'a mise en lumière.

Afin de répondre aux craintes de certaines associations, une étude a donc été confiée à AQUAWAL en vue d'identifier le profil comparatif des ménages en difficulté de paiement, des familles aidées par le Fonds social de l'eau et des ménages ayant fait l'objet d'une menace de pose de limiteurs ou d'une pose de limiteurs effective.

Cette étude se poursuivra en 2017.

Cette réflexion est également portée par Aqua Publica Europea qui a sorti, en octobre 2016, un ouvrage intitulé « Water affordability : public operators' views and approaches on tackling water poverty ». Ce document compile les situations rencontrées dans différents pays au niveau de l'organisation des services d'eau et d'assainissement, de modes de tarification et de mesures prises pour rencontrer les besoins des ménages moins aisés dans le paiement de leur facture d'eau.

MISE EN PLACE DES PROCÉDURES RELATIVES AU PASSEPORT « EAU-HABITATION »

La Déclaration de Politique régionale du Gouvernement wallon prévoit la mise en place d'un Passeport « Eau-Habitation ». Ce mécanisme doit permettre d'informer correctement les acheteurs d'un bien immobilier quant à l'état des installations intérieures de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. AQUAWAL a d'ailleurs reçu une subvention à cette fin pour terminer cette mission en 2017.



ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS, DE CONFÉRENCES ET DE SÉANCES D'INFORMATION

LES ASSISES DE L'EAU EN WALLONIE

Nouveauté en 2016 : Wallonie Expo SA s'est associée à la manifestation, organisée en collaboration avec l'UVCW, en accueillant le colloque dans les infrastructures du WEX et en l'agrémentant d'un salon où des sociétés privées ont exposé leurs produits et leur savoir-faire durant une journée.

Plus de 300 personnes ont fait le déplacement le 29 septembre 2016 afin de venir s'informer sur les thèmes développés, à savoir : la Directive « Eau potable », les Plans de gestion des risques sanitaires (WSP), la gestion des compétences dans le secteur de l'eau, les perspectives à l'international et le potentiel d'emploi dans le secteur, le Décret Impétrants et ses Arrêtés d'application et les évolutions législatives récentes.

Pour clôturer la journée, animée par Monsieur Eric BOEVER, le représentant du Cabinet du Ministre de l'Environnement a dressé un aperçu des projets importants en cours de développement comme la certification des installations intérieures, la gestion publique de l'assainissement autonome et le règlement de fourniture d'eau.

En parallèle aux conférences, les participants ont pu découvrir les différents stands afin de s'informer sur les produits et services et sur les innovations dans le secteur de l'eau.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'AQUAWAL

L'Assemblée générale s'est réunie au Château de Bioul et fut marquée par la présence de Monsieur Louis MICHEL, Député européen et Ministre d'Etat, venu présenter un exposé sur les enjeux du TTIP dans un monde globalisé.

Celle-ci a débuté par une présentation des activités de l'année 2015 et des comptes avant de laisser place à l'orateur pour un exposé suivi d'un débat avec le public.

Lors de cette Assemblée, les membres ont validé l'entrée dans le capital du Service des Eaux de la Commune de La Calamine, effectif au 1^{er} janvier 2016.

RENCONTRE AVEC LES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION AGORIA

AQUAWAL a organisé une rencontre entre ses associés et les membres de la Fédération de l'industrie technologique le 16 mars 2016 au Centre Diamant à Liège.

Différents représentants des Fédérations ont pris la parole afin de mettre l'accent sur les défis et les opportunités de collaboration avec les opérateurs du cycle de l'eau et les représentants de l'industrie technologique.

Pour le secteur de l'eau, Madame Sylvie VERTONGEN et Messieurs Remy RASE (SWDE), David SCHYNS (CILE), Jean-Pierre SILAN (AIDE) et Dimitri KLEYKENS (SPGE) sont intervenus, de même que Madame Anna MAZZETTO (WssTP) venue présenter la Plateforme européenne de l'eau.

PRÉSENTATION AU SECTEUR ET À LA PRESSE DES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE

Le vendredi 26 février 2016 à Charleroi, AQUAWAL et le CEHD ont présenté, au cours d'un séminaire, les résultats de l'étude relative à l'évaluation des effets de la politique tarifaire (ECEET) et du comportement des ménages wallons sur leurs consommations d'eau et d'énergie. La Fédération des CPAS, les acteurs du secteur de l'eau et la presse ont montré leur intérêt pour le sujet en y participant.

L'étude fut réalisée par Messieurs Cédric PREVEDELLO (AQUAWAL) et Marko KRYVOBOKOV (CEHD) à la demande et avec le soutien du SPW/DGO3. En parallèle à la présentation des résultats de celle-ci, des experts étaient invités pour échanger et débattre de cette thématique : Monsieur Cyril GICQUIAUX (INSEE), Monsieur Bernard BARRAQUE (CIRED-CNRS, AgroParistech) et Monsieur Xavier MAY (ULB).



COORDINATION DE LA TENUE D'UN STAND COMMUN POUR LE SECTEUR LORS DU SALON DES MANDATAIRES

AQUAWAL a coordonné la présence, sur un stand commun de 218 m², des sociétés CILE, IECBW, INASEP, SPGE, SWDE et l'Asbl ÉWE au Salon des Mandataires qui s'est déroulé en février 2016 et qui a rassemblé près de 14.000 mandataires communaux.

Lors du salon, les partenaires présents ont accueilli une délégation camerounaise invitée par l'UVCW afin de lui présenter les réalisations wallonnes et perspectives de collaboration avec le secteur de l'eau à l'international.

Cet événement a généré de nombreux échanges et a permis une visibilité accrue du secteur de l'eau vers le monde politique, associatif et vers les nombreux partenaires des sociétés présentes. Un cocktail dinatoire convivial fut organisé le 19 février 2016 et a réuni plus de 400 personnes sur le stand.

NEWSLETTER INTERNE MENSUELLE DU SECTEUR DE L'EAU : L'ACTU D'AQUAWAL

AQUAWAL poursuit sa mission d'information vis-à-vis de ses membres en envoyant « L'Actu d'AQUAWAL », newsletter mensuelle interne regroupant les événements passés et à venir du secteur, une revue de presse, les grandes actualités du monde de l'eau et les textes légaux relatifs au secteur.

GESTION DES DEMANDES DE DOCUMENTATIONS

En réponse aux demandes de documentation des professionnels de l'éducation, du grand public et des professionnels du secteur, AQUAWAL perpétue la diffusion des supports suivants :

- Brochure « L'eau du robinet et la santé »,
- Brochure « Demain, l'eau est dans ma nature »,
- Brochure « Quelques conseils pour l'utilisation optimale de votre adoucisseur d'eau »,
- Brochure « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie – Rapport 2016 »,
- Poster du cycle de l'eau potable,
- Dépliant « Le prix de l'eau en toute transparence »,
- Dossier « Les secrets de notre eau du robinet »,
- Calendrier scolaire 2016-2017 réalisé par la CILE.

DIVERS

Une séance d'information sur les missions de l'Asbl POWALCO et son fonctionnement a été organisée à destination des membres d'AQUAWAL. AQUAWAL a également reçu des représentants de l'ONEE (Maroc) pour une présentation du secteur de l'eau et de la communication d'AQUAWAL.



AQUAWAL assure, grâce à l'implication de ses représentants au sein de nombreuses entités reprises ci-après, une représentation active des opérateurs publics wallons du secteur de l'eau :

- EurEau (European Federation of National Associations of Water Services)

Fédération européenne des associations nationales des services d'eau.

- CEOCOR (European Committee for the study of corrosion and protection of pipes and pipeline systems)

Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.

- Aqua Publica Europea (APE)

Association européenne pour la gestion publique de l'eau qui a pour vocation de rassembler les opérateurs publics des services d'eau et d'assainissement au niveau de l'Europe pour la promotion et le développement de la gestion publique de l'eau.

- Belgaqua

Fédération belge du secteur de l'eau.

- B-IWA (Belgian Committee of IWA)

Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et d'échanges d'informations.

- Bureau de Normalisation (NBN) et Centre européen de Normalisation (CEN)

Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.

- Commission consultative de l'eau (CCE)

Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'Arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.

- Commission régionale des déchets

Commission émettant des avis sur les projets d'Arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

- Comité de contrôle de l'eau

Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du Coût-Vérité.

- Comité régional PHYTO

Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, de l'industrie pharmaceutique et des Pouvoirs publics, dans le domaine des produits de protection des plantes.

- Commissions Internationales de la Meuse (CIM) et de l'Escaut (CIE)

La Commission Internationale de la Meuse a pour objectif d'aboutir à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique international de la Meuse.

La Commission Internationale de l'Escaut a pour objectif de mettre en place une coopération entre les Etats et les Régions riveraines de l'Escaut afin de réaliser une gestion durable et intégrée du district hydrographique international de l'Escaut.

- CEBEDEAU (Centre d'expertise en traitement et gestion de l'eau)

Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée, spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.

- ISTE (Institut Supérieur des Techniques de l'Eau Asbl)

Son but est de contribuer, par une approche technique et par le traitement des études de cas, à augmenter les capacités et les modes d'action des participants aux cycles de formation.

- PROTECT'eau

Asbl qui a pour but d'intégrer les outils wallons d'encadrement en matière de conseils sur la gestion durable de l'azote et la réduction des pesticides et ainsi d'améliorer l'efficacité des moyens publics en matière d'encadrement agricole en particulier pour la protection de l'eau.

- CBH (Comité Belge des Hydrogéologues)

Son rôle est de promouvoir et d'encourager les études intéressantes directement l'hydrogéologie et d'en diffuser les résultats.

- CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)

Programme intergouvernemental du système des Nations Unies consacré à la recherche dans le domaine de l'eau, à la gestion des ressources en eau, ainsi qu'à l'éducation et au renforcement des capacités.

- Comité d'experts pour l'assainissement autonome

Sa mission est d'examiner et d'évaluer les demandes d'agrément et de retrait d'agrément des systèmes d'épuration, ainsi que de soumettre des recommandations au Ministre de l'Environnement et à la SPGE.

- Comité stratégique de la géomatique wallonne

Son but est d'organiser la production et la diffusion de l'information géographique en Wallonie.

- Aquapôle

Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.

- Polygone de l'Eau

Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.

- UVCW - Commission « Environnement » : groupe de travail « Eau ».

- UVCW : groupe de travail « Intercommunales ».

- Comité d'Avis - Fonds de solidarité internationale pour l'eau (FSIE)

Comité instauré par l'article R.320bis - 8 du Code de l'eau qui vise à sélectionner les projets qui seront cofinancés par le Fonds de solidarité internationale pour l'eau dont l'objet est de soutenir de nouvelles dynamiques locales dans les pays en voie de développement en matière d'accès, de gestion et de partage de l'eau.

- Comité consultatif d'accompagnement du Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)

Ce comité est instauré par l'article R.308Bis - 33 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Wallonie.

- Conseil consultatif (COPRO)

Vise la certification des revêtements à couler pour cunettes et parois de chambres de visite en béton.

COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT - COMITÉS DE SUIVI - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

- Convention SPGE/CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement.

- Convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux d'assainissement.

- Convention relative à la mise à disposition de l'expertise d'AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.

- Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides » - Projet de support scientifique et d'aide à la prise de décision (CRA-W / SPGE), via la Cellule Diagnostic Pesticide - Captage.

- Charte de concertation entre le secteur de la production d'eau et le secteur carrier.

- Convention « Examen des interactions entre les ressources en eau et l'industrie extractive en Région wallonne : définition d'un indice d'interactions entre l'activité extractive et les ressources en eau et captages en Région wallonne » (SPW/UNamur).

- Convention visant à l'actualisation des données relatives à l'activité extractive en Région wallonne « Etude Poty » (ULg).

- Convention SPW - ULg « Caractérisation complémentaire des masses d'eau dont le bon état dépend d'interactions entre les cours d'eau de surface et les eaux souterraines ».

- Comité de suivi administratif du projet IMHOTEP : Inventaire des Matières Hormonales et Organiques en Traces dans les Eaux Patrimoniales et Potabilisables et du projet BIODIEN.

- Convention SPGE - SWDE - ULg Gembloux Agro-Bio Tech « Méthodologie de diagnostic environnemental de six captages de la SWDE sensibles qualitativement du point de vue nitrates ».

- Comité de pilotage de la Convention entre la Région wallonne et l'UCL : Mission de guidance sur le traitement approprié, et la capacité épuratoire des sols (Programme EPUSOL).

- Comité d'accompagnement du programme de recherche « SEMTEP » : subvention allouée au groupement d'intérêt scientifique wallon de référence pour la qualité des eaux (GISREAU) en vue de l'évaluation des risques pour l'eau distribuée par certaines substances émergentes.

- Comité de suivi et d'évaluation-Médiateur.

- Comité de pilotage de la Convention entre la Région wallonne et l'UCL « Gestion des eaux pluviales en milieu urbain ».

- Comité des experts de l'étude « Discrimination des flux bactériens en zone amont de zone de baignade ».

- Arrêté ministériel allouant une subvention à AQUAWAL en vue de l'élaboration des procédures relatives au Passeport « Eau-Habitation ».

- Subvention à l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut - Projet d'épuration mutualisée des effluents industriels de la ZAE de Terre - Elaboration d'un protocole d'essais pilotes pour le développement d'une technologie de traitement adaptée.

- Comité de suivi relatif à l'approfondissement de la connaissance des pratiques et des implications de la pose des limiteurs de débit en Wallonie.

GROUPES DE TRAVAIL

- Groupes de travail mis en place dans le cadre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau (plateforme wallonne de coordination des chantiers (POWALCO Asbl) et commission technique).
- Groupe de travail chargé d'anticiper les demandes industrielles en matière d'eau.
- Groupe transversal « Inondations » et groupe de travail « Dimensionnement des bassins d'orage ».
- Groupe de réflexion « Interdiction du dichromate de potassium ».
- Groupe de travail « Réservoirs d'hydrocarbures ».
- Groupe de travail « AQUAWAL – ÉWE : International ».
- Groupe de travail « WALTOPO ».

ACCORDS DE PARTENARIAT

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et l'ASTEE

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement), AQUAWAL reçoit systématiquement un exemplaire de la Revue « Techniques, Sciences, Méthodes ».

AQUAWAL a participé au 95^e congrès de l'ASTEE qui s'est tenu du 31 mai au 3 juin à Issy-Les-Moulineaux. AQUAWAL dispose d'un mandat au sein du Conseil d'Administration de l'ASTEE en la personne de Monsieur Jean-Michel COMPERE (CILE).

Ce mandat lui a permis de suivre les travaux de l'ASTEE, visant à préparer la tenue de l'édition 2017 de son Congrès en Belgique, et plus précisément à Liège. Cette manifestation, organisée en partenariat avec l'ULg, s'inscrit dans le cadre du bicentenaire de l'Université.

De nombreuses contributions wallonnes du secteur ont été proposées à la fois pour l'ouvrage introductif mais aussi pour le colloque et l'exposition de posters. Un nombre important a été retenu, dont celle d'AQUAWAL pour l'ouvrage introductif sur le thème « Tarification progressive et sociale » et pour le colloque proprement dit sur les « Conséquences d'une structure tarifaire progressive de l'eau dans un contexte de baisse des consommations et d'étalement urbain de la Wallonie ».

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et la RIWA-Meuse

Dans le cadre de la mise à jour en 2010 de l'Accord de partenariat qui lie AQUAWAL et la RIWA-Meuse, des contacts réguliers ont lieu entre les deux entités, via notamment des réunions du Comité de suivi de l'Accord de partenariat et des contacts avec Monsieur Peter VERMAAT et Monsieur Harry RÖMGENS, respectivement Président et Directeur de la RIWA-Meuse.

Deux réunions ont eu lieu durant l'année 2016. Une réunion s'est tenue à la station de traitement de la CILE à Ans le 03/02. Ont été abordés à cette occasion : les 2^{es} Plans de gestion de l'eau en Wallonie, les produits phytosanitaires, la réforme du Décret « Financement » en Wallonie et les Polluants persistants Bio-accumulables Toxiques.

Une autre a eu lieu à l'initiative de WATER-LINK à Rumst. Au cours de celle-ci, Monsieur Philippe GROGNA (BioWallonie) a présenté un exposé sur l'agriculture biologique en Wallonie. Ont également été abordés les thèmes suivants : les produits de protection des plantes, les résidus pharmaceutiques et la révision de la Directive NQE.



Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'année 2016 (en € arrondis).

I EVOLUTION DES AFFAIRES, RÉSULTATS ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Le bénéfice de l'exercice 2016 est de 58.934 € pour un bénéfice de 159.879 € l'exercice précédent.

Le coût des ventes et prestations s'élève à 776.648 €. Il était de 612.611 € en 2015.

Les charges financières sont stables, soit 273 € en 2016.

Les produits de l'exercice 2016 atteignent 835.854 €. Ils étaient de 772.938 € en 2015.

La situation des fonds propres est de 3.111.307 € à comparer au montant de 3.112.373 € au terme de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-après l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2015 et 2016.

VARIATION DE L'ACTIF 2016-2015

Des investissements pour un montant de 4.575 € ont été réalisés en 2016.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE ainsi qu'une caution de 181€.

Les créances commerciales pour un montant de 126.389 € représentent les facturations adressées aux associés en décembre.

Les autres créances, pour un montant de 131.810 €, représentent le montant de TVA à récupérer pour 42.718 €, des précomptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers (1.221 €), l'ONSS payée d'avance (13.462 €), un subside à recevoir Passeport « Eau-Habitation » de 70.000 €, un précompte mobilier de 4.245 € à recevoir des associés suite à une régularisation des exonérations sur les dividendes 2015, ainsi que 164 € de créances diverses. Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 644.070 € dont 445.386 € en compte épargne, 102.140 € en dépôts à termes, 96.360 € en compte courant et 184 € en caisse.

Les comptes de régularisation sont de 17.849 € :

- charges à reporter 17.380 € qui se répartissent principalement entre des charges salariales relatives à l'année 2017 pour 8.700 €, le salon des mandataires pour 5.719 € et diverses charges pour 2.961 €.
- des produits acquis 469 €.

VARIATION DU PASSIF 2016-2015

Les capitaux propres s'élèvent à 3.111.307 € en diminution de 1.066 € après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.636.678 €, les réserves disponibles pour 314.048 €, la réserve légale pour 72.209 € et le bénéfice reporté pour 88.372 €.

Le montant des dettes est de 127.143 €. Elles se répartissent principalement en 26.405 € de dettes commerciales, 40.738 € de provision pour le pécule de vacances, 42.000 € de dividendes et 22.245 € de précompte, montant qui inclut la régularisation du précompte sur dividende 2015.

Le compte de régularisation de 65.599 € représente des produits à reporter pour le Passeport « Eau-Habitation ».

VARIATION DU COMPTE DE RÉSULTATS 2016-2015

Les produits d'exploitation s'élèvent à 715.589 € et se répartissent en 435.138 € de facturations de prestations de service, de 190.000 € dans le cadre du projet Powalco, des recettes diverses pour 12.735 € et des actions avec les associés pour 77.716 €.

Les produits financiers de 120.265 € représentent 118.989 € de dividendes perçus sur la participation SPGE et 1.276 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie.

Le coût des ventes et prestations de 776.648 € se répartit principalement comme suit :

- Les charges dans le cadre du projet Powalco pour 190.000 € et 75.783 € de charges pour le salon des mandataires.
- Services et biens divers pour un montant de 175.923 €. Les principales dépenses sont les cotisations pour 32.009 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 30.785 €, 31.939 € de charges locatives, 15.970 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 12.147 € d'honoraires, 4.118 € pour la maintenance Comase, 10.574 € pour les assurances et 2.128 € de frais de mission à l'étranger.
- Les charges salariales sont de 328.597 €.
- Les amortissements sont de 6.180 €.

En Euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, le bénéfice de l'exercice est de 58.933,91 € qui additionné au résultat reporté de l'exercice précédent de 92.384,71 €, laisse un compte de report à nouveau à affecter de 151.318,62 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- 2.946,70 € à la réserve légale
- 88.371,92 € au bénéfice reporté
- 60.000,00 € à la rémunération du capital

II PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Néant.

III EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

IV CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

V ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

VI SUCCURSALES

Néant.

VII UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La société gère ses actifs financiers selon l'opportunité, au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII DIVERS

Néant.

Namur, le 16 mai 2017
Alain GILLIS
1^{er} Vice-Président

1. BILAN

ACTIF	31/12/16	31/12/15
Actifs immobilisés	2.388.175,49	2.389.780,75
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT		
	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	8.216,92	9.822,18
	8.216,92	9.822,18
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84
Caution versée en numéraire	180,73	180,73
	2.379.958,57	2.379.958,57
Actifs circulants	920.118,06	860.466,57
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	126.388,94	17.733,40
Autres créances	131.809,69	15.534,39
	258.198,63	33.267,79
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE		
Autres placements	102.140,00	101.548,76
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	541.746,39	675.098,54
Caisse	183,68	252,10
	541.930,07	675.350,64
X. COMPTES DE REGULARISATION		
	17.849,36	50.299,38
TOTAL DE L'ACTIF	3.308.293,55	3.250.247,32

Tous les montants sont en euros.

PASSIF	31/12/16	31/12/15
Capitaux propres	3.111.306,94	3.112.373,03
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6.236.678,07	6.236.678,07
B. Capital non appelé	-3.600.000,00	-3.600.000,00
	2.636.678,07	2.636.678,07
IV. RESERVES		
A. Réserve légale	72.208,64	69.261,94
B. Réserves indisponibles	0,00	0,00
D. Réserves disponibles	314.048,31	314.048,31
	386.256,95	383.310,25
V. BENEFICE - PERTE		
Bénéfice reporté	88.371,92	92.384,71
Perte reportée	0,00	0,00
	88.371,92	92.384,71
VII. PROVISIONS		
Autres risques et charges	0,00	0,00
	0,00	0,00
Dettes	131.387,65	136.244,78
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	26.405,23	9.600,54
Acomptes reçus	0,00	28.140,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	62.982,42	45.811,53
Dividende à distribuer	42.000,00	52.692,71
	131.387,65	136.244,78
X. COMPTES DE REGULARISATION	65.598,96	1.629,51
TOTAL DU PASSIF	3.308.293,55	3.250.247,32

2. COMPTE DE RÉSULTATS

	31/12/16	31/12/15
I. VENTES ET PRESTATIONS	715.589,39	611.811,55
Chiffres d'affaires	704.237,57	494.929,49
Autres produits d'exploitations	11.351,82	116.882,06
II. COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS	776.647,72	612.610,53
Services et biens divers	441.705,79	239.200,22
Rémunérations, charges sociales et pensions	328.596,77	366.966,70
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	6.180,26	3.234,97
Autres charges d'exploitation	164,90	3.208,64
III. BENEFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION	-61.058,33	-798,98
IV. PRODUITS FINANCIERS	120.264,81	124.390,02
Produits des immobilisations financières	118.988,89	118.988,89
Produits des actifs circulants	1.275,92	5.401,13
V. CHARGES FINANCIERES	272,57	448,45
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	272,57	448,45
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	36.736,05
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
IX. RESULTAT DE L'EXERCICE	58.933,91	159.878,64
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice (-Perte) de l'exercice à affecter	151.318,62	159.878,64
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	0,00	0,00
Bénéfice à affecter	151.318,62	159.878,64
Dotations à la réserve légale	2.946,70	7.993,93
Bénéfice à reporter	88.371,92	92.384,71
Rémunération du capital	60.000,00	59.500,00
	151.318,62	159.878,64

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016 PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA S.A. AQUAWAL

SIÈGE SOCIAL RUE FÉLIX WODON, 21, B-5000 NAMUR

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (exercice du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016), établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.308.294 € (arrondi) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 58.934 € (arrondi).

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et les informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que

ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions (et informations) complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 18 mai 2017

Sprl J-M Deremince Réviseur d'Entreprises
Commissaire
 Représentée par
Jean-Marie DEREMINCE,
 Réviseur d'Entreprises

Editeur responsable

Bernard ANTOINE
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Rédaction

Sylvie VERTONGEN
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Coordination

Fanny MERENNE
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Photographies

AQUAWAL
CRÉACOM

Conception & réalisation

Créacom
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

Impression

Snel s.a.

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81 25 42 30
Fax : +32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Ce rapport d'activités est imprimé
sur du papier respectueux
de l'environnement.



Rue Félix Wodon, 21 B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30 ■ Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be ■ www.aquawal.be